L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES,

NOUVELLE-ORLÉANS

VENDREDI MATIN, 28 AVRIL.

Les invalidations en France.

Le *Journal des Débats* fait les sages réflexions qui suivent sur les procédés de la majorité de la Chambre.

Il ne faudrait pas que la majorité de la Chambre des Députés se fît d'illusion sur l'effet produit dans le pays par la prétendue leçon de moralité électorale qu'elle donne depuis trois semaines à la minorité. Nous ne mettons pas en doute la parfaite sincérité de ses intentions; mais il arrive souvent qu'on se trompe de bonne foi, ce qui n'en est pas moins se tromper d'une manière très regrettable et très dangereuse. Si toutes les élections avaient été étudiées avec ce soin scrupuleux, avec ce désir passionné d'y rencontrer des irrégularités, avec cette rigueur inflexible que les bureaux apportent à l'examen des opérations électorales, qui ont tourné au profit des candidats non républicains, tous les bancs de la Chambre se seraient trouvés décimés par cette cruelle opération. Mais la justice de la majorité ne s'est point étendue sur ses propres membres; la purification électorale s'est arrêtée juste au point où finissait la minorité.

Cette partialité nous paraît involontaire: les hommes nouveaux qui sont en si grand nombre dans la Chambre croient très naïvement accomplir une mission sacrée; ils s'imaginent, suivant l'expression favorite des rapporteurs, moraliser le suffrage universel; quelques-uns d'entre eux déclarent à la tribune qu'ils ont l'intention de remplir un sacerdoce: leur accent, leur geste, leur air d'indignation profonde, la solennité de leur attitude, tout en eux trahit une conviction sérieuse à laquelle il manque malheureusement beaucoup de lumière. Mais le public, qui n'assiste pas à ces débats; qui ne voit pas avec quelle innocence ils sont conduits, qui connaît seulement leurs résultats, se persuade de plus en plus que la Chambre, cédant à un parti-pris d'ostracisme contre les candidats qui lui déplaisent, écoute les conseils de passions haineuses et injustes. Que la majorité y prenne garde! c'est sa considération même qui compromet le jeu trompeur auquel elle a l'imprudence de se livrer.

La *Patrie*, journal conservateur, relate ainsi la dernière annulation d'élection.

La majorité républicaine de la Chambre des députés a exécuté hier sa treizième victime, sans parler des trois enquêtes ordonnées. M. Fairé, élu à Angers, a vu son élection invalidée, à l'heure même où le Sénat, plus libéral parce qu'il est conservateur, validait les élections de Tarn-et-Garonne.

Nous avons voulu connaître les motifs de l'invalidation de M. Fairé, et nous avons lu au compte-rendu la litanie invariable: appui des maires, protection du clergé.... inutile d'en entendre davantage. Invalidé! invalidé! Si M. Fairé appartenait aux gauches, si des maires radicaux avaient appuyé vigoureusement le candidat, si quelque prêtre libéral, usant de son droit de citoyen et d'électeur, avait patroné sa candidature, toute la majorité aurait trouvé ces faits aussi naturels que louables et aurait validé le mandat!

M. La Chambre élu à Saint-Malo, est conservateur. Le débat sur son élection a été remis à demain lundi. Nos lecteurs prévoient d'avance ce qui arrivera. M. La Chambre sera le quatorzième.

Dans la discussion relative à M. Fairé un fait vraiment incroyable s'est produit. On lui a reproché d'avoir été élu au moyen de la liste électorale politique. Avec quoi donc voulait-on qu'il fût élu? Pour qui est faite la liste politique si ce n'est pour les élections politiques? Mais, dit le rapporteur, celle de la ville d'Angers ne contenait pas autant de noms que la liste municipale. Est-ce la faute du candidat si les électeurs ont négligé de se faire inscrire? On n'imagina jamais un grief aussi extravagant.

Il a été reconnu que tous les autres députés ont été élus au moyen des mêmes listes, et la majorité a refusé d'accorder à M. Fairé le bénéfice qu'elle avait accordé à tant d'autres. C'est toujours ainsi que les républicains pratiquent "l'égalité" dont ils répètent si bruyamment le nom.

ÉLECTION D'AJACCIO.

M. Devès, au nom du 3e bureau, présente le rapport sur l'élection de M. Rouher dans l'arrondissement d'Ajaccio (Corse).

Plusieurs protestations ont été déposées. Une seule a attiré l'attention du bureau. Elle s'appuie notamment sur une lettre du prince impérial contre la candidature du prince Napoléon, sur une lettre de M. Gavini aux électeurs, sur une dépêche de M. Rouher annonçant qu'il mettrait pour Ajaccio, tandis qu'il aurait fait la même promesse à Riom, enfin sur une intervention active du clergé.

Ce dernier grief a été écarté par le bureau, qui a pu se convaincre que le clergé avait observé la plus louable neutralité. Les faits de corruption qui sont allégués ne sont point établis.

En ce qui concerne l'option promise pour l'arrondissement d'Ajaccio, il est constant qu'une promesse semblable a été faite à Riom. M. Rouher a répondu que la dépêche affichée à Ajaccio n'était point son œuvre, et qu'il en a ignoré l'existence. Cette dépêche émanait d'une personne de l'entourage de M. Rouher.

Le bureau a considéré que la dépêche affichée à Ajaccio avait eu sur l'élection une influence considérable, en ralliant un grand nombre de suffrages à la candidature de M. Rouher.

Un démenti adressé par le secrétaire de M. Rouher est resté sans publicité, tandis que la nouvelle était maintenue énergiquement par les partisans de M. Rouher.

Une vive discussion s'est engagée dans les bureaux sur la lettre du prince impérial en date du 24 janvier, adressée à M. Franceschini Piétri, lettre où la candidature du prince Napoléon était traitée comme une candidature ennemie et où le prince impérial déclarait avoir le devoir de constituer son autorité de chef de famille.

Le journal *l'Aigle*, commentant de cette pièce, disait que les électeurs avaient à se prononcer sur un conflit dynastique. Une circulaire de M. Gavini, député, qualifiait le prince Napoléon de prince rebelle.

Le bureau a vu dans ces documents l'affirmation nette d'un droit dynastique opposé au droit du pays. Le langage du prince impérial est celui d'un souverain. Comment permettre au représentant d'une dynastie déchue de formuler ces hautaines prétentions! (Très bien! très bien! à gauche.)

M. Rouher a soutenu devant le bureau que la lettre du prince impérial n'était qu'un acte d'autorité familiale n'ayant nullement un caractère dynastique. Cette explication n'a point paru concluante au bureau.

Il est certain que cette distinction n'a pas été faite par les électeurs, qui ont confondu l'acte domestique avec l'exercice d'un droit dynastique.

Le bureau a pensé qu'il fallait veiller sur le suffrage universel avec un soin jaloux, surtout en Corse, où ont eu lieu tant de scandales électoraux. (Vive approbation à gauche.) Il propose, en conséquence, d'invalider l'élection de M. Rouher à Ajaccio. (Applaudissements à gauche.)

Ces conclusions sont adoptées: l'élection est invalidée.

—On lit dans la *Patrie*:

Rien ne peut peindre le profond désappointement des membres de la gauche républicaine à la vue que M. Rouher ni aucun des députés du groupe de l'Appel au peuple ne se levaient pour répondre aux théories et aux assertions du rapport sur l'élection d'Ajaccio. Ce désappointement s'est même traduit par diverses protestations que le président de la Chambre a cru devoir aussitôt réprimer. Dans les couloirs, après l'invalidation de l'élection de M. Rouher, plusieurs députés ne dissimulaient pas leur mécontentement de ce que les choses se fussent passées de la sorte. D'après ces "honorables" non seulement la minorité n'aurait plus le droit de rire, mais on lui refuserait encore, paraît-il, la faculté de se taire.

Signalons cette appréciation du *Nord*, sur les motifs qui ont déterminé la majorité à invalider l'élection de M. Rouher et sur la lettre même du prince impérial:

L'importance qu'on a attribuée à cette lettre ne tendrait-elle pas, si l'on voulait y regarder de bien près, à revêtir son auteur d'une situation et de qualités que certainement la majorité de la Chambre n'a pas songé à lui prêter? La déchéance de la dynastie des Bonaparte fait du Prince impérial, au point de vue des lois, un simple particulier. La résolution prise par la Chambre aboutit à lui donner une position exceptionnelle et à l'élever en quelque sorte officiellement au rang de prétendant. S'elle y avait un peu plus longuement réfléchi, la majorité se serait sans doute arrêtée à une autre détermination.

LA DERNIÈRE VICTIME. — Nous lisons dans la *Patrie* du 13 avril:

La Chambre des députés a validé hier, sans débat, l'élection de M. de Saint-Paul à Saint Girons (Ariège). Cette élection, qui, au dire des journaux de la gauche, était entachée des plus noires horreurs et devait entraîner la révocation du préfet de l'Ariège.

En revanche, M. Veillet, élu à Loudéac, a vu son élection invalidée, bien qu'il ait obtenu 1,200 voix de plus que son concurrent. Les motifs de cette invalidation sont curieux à relever, et M. Devès les a résumés ainsi: intervention des *frères* du sous-préfet, appui du journal *l'Union bretonne*, dont les affiliés avec la préfecture sont connues; enfin, appui d'un comité où figuraient 17 maires et 12 curés.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à *l'Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de Poste.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 5

(Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER;

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.

Nouvelle-Orléans.

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi; il eût été plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédures; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédures soit amendé de manière à être comme suit: "Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fourneaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec. 2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus —ou à l'amende et à l'emprisonnement—au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876,
(Signé) WM. P. KELLOGG,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,
N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'Etat

AVIS IMPORTANT
Aux Marchands et aux hommes d'affaires.

Si vous vous proposez de transporter ailleurs vos bureaux,
Si vous vous proposez de changer votre raison sociale,
Si vous voulez que vos ordres soient remplis promptement,
Si vous voulez un travail propre et bien fait,
Si vous tenez au bon marché,

JOB PRINTING
EUREKA OFFICE
53 NATCHEZ STREET.

J'ai un assortiment complet de caractères neufs et de presses de tout genre. Etant imprimeur de profession et remplissant vos ordres depuis douze ans, je sais que vous serez parfaitement satisfaits.

A. M. MILLER, Propriétaire.

27jan—3m

Mechanics' and Traders' Bank.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1876.

TRAITES à vue et à 60 jours vue sur Londres, Paris et New-York en sommes à la convenance des acheteurs.

MOSES HARRIS, Caissier.

12 avril—1m.

A la propagation de la langue française en Louisiane.

Semaine Littéraire de la Nlle-Orléans, composée de romans inédits.

J'ai l'honneur d'annoncer aux amis de la langue française que je vais m'occuper de la création de la SEMAINE LITTÉRAIRE dont il a été déjà parlé. Ces ouvrages qui la composeront seront dignes d'être accueillis dans toutes les familles. Elle ouvrira, pour premier roman:

Les Filles de Monte Christo.

Ce sera, en même temps, un ouvrage nouveau, une continuation de celui dont je prends en partie le titre,—et la fin de plusieurs personnages qu'a laissés en suspens le célèbre conteur qui n'est plus....

Je vais recueillir, en personne, des abonnements de six mois, et dès que j'en aurai réuni un nombre raisonnable, je commencerai ma publication.

2 avril—1m Dr C. TESTUT.

Chaussures.

AU PROGRÈS.
ERNEST CABAUD,

Au No 68 de la rue Royale,
MANUFACTURES DE CHAUSSURES VISSÉES.

Victoires remportées à la dernière EXPOSITION.

MÉDAILLE D'ARGENT POUR LA CHAUSSURE LA PLUS ÉLÉGANTE.—DIPLOME POUR LA MEILLEURE FABRICATION DE CHAUSSURES VISSÉES.—DIPLOME POUR LA MEILLEURE MACHINE A VISSER LA CHAUSSURE.

PAR le moyen de cette nouvelle machine, Mr CABAUD peut donc fabriquer des Bottes! Bottines et Souliers et le met à même de remplir les ordres rapidement à des prix réduits.

Guêtres à dessus en peau de chevreau maroquin, ou peau de veau, à $4 50. Guêtres unies, en maroquin, ou peau de veau, à $4 00

Bottes et Souliers de tous les genres au plus bas prix possible.

L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.

MAGASIN DE GROS ET DÉTAIL.
No. 68 rue ROYALE.

13 mai—1an

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.

GROS ET DÉTAIL.

P. PAVIA,

FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indéchirables. Mes prix sont tellement modérés que je défie, à égal matériel, la concurrence du Nord ou du Sud. Chaussures de 1ère classe depuis $36.00 par douzaine.

Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.

Branche: 20, rue St-Charles, près Canal. Les ordres de la ville ainsi que ceux de la campagne sont promptement exécutés. 2 nov

ANT. CARRIERE | O. CARRIERE,
E. L. CARRIERE | CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons,

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.

7sept—1an

BLACKMAR & FINNEY.
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS, ORGANS & MUSIC

CARBONICO-PHOSPHATED
COD LIVER OIL
U. S. PATENT No 152,746

L'ACIDE CARBONIQUE

dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGRÉABLE et plus DIGESTIBLE.

C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES rancissant facilement.

A vendre par tous les droguistes. Renseignements et ordres.

A. JAS, Droguiste 103 Chartres, N. O.

Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie.

13 jan—3m

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 8.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, EDGAR LA RUE.

[illegible]—1an

A vendre.

A VENDRE un chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts:

Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.

Planches pour plafond (sealing) à $13 00 les mille pieds, livré.

R. W. Boards à $13 00 les mille pieds, livré. Conditions—Comptant.

NICHOLAS COMMELL.

[illegible]—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés.

SOIRÉE EXTRA.
LUNDI, 1er MAI.

Représentation offerte par les principaux gentlemen de cette ville au bénéfice de

Mr J. B. POLK,

Qui, à cette occasion, recevra le concours volontaire des artistes éminents de la TROUPE DRAMATIQUE RÉGULIÈRE.

27 avril—2t

Théâtre de l'Opéra.

GRANDE REPRÉSENTATION PAR

l'Association Dramatique Orléanaise

Au bénéfice des PETITES SŒURS DES PAUVRES, Dimanche, 7 mai 1876.

LES PAUVRES DE PARIS.

Drame en sept actes par E. Brisbarre et E. Nus.

La représentation a lieu sous les auspices des dames dont les noms suivent:

Mmes A. Chiapella, John G. Gaines, A. H. Isaacson, Ths. J. Semmes, D. A. Chaffraix, Ths. Simms, John Glynn jr., Jules Aldigé, Ch. Lafitte, Christian Honold, N. Dufour, D. Morgan, J. L. Bayne, Alex. Bonneval, Geo. Binder, C. E. Girardey, E. J. Forstall, André Darcantel, Nelville Soulé, Emile Carrière, John T. Pollock, Miles D. Musson, Célestine Sonlat.

25avril—

JARDIN CARROLLTON,

TROIS GRANDS CONCERTS

—par la—

Bande Militaire Allemande,

MERCREDI, JEUDI et SAMEDI, 26, 27 et 29 avril,

ENTRÉE..........50 cents

Commencement du Concert—7 heures.

25 avril—

GYMNASE DES DAMES.

Institut callisthénique et orthodomique.

Sous la direction immédiate de MR ET MME HARRY HAMMERSLEY.

CET établissement, qui est des plus recherchés, est ouvert au No 207 de la rue du Canal. Prix pour la session, $16, dont la moitié d'avance. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heure et de 3 à 5; les MERCREDIS et les SAMEDIS SOIR, de 7 à 9 heures.

Le gymnase des messieurs—à No 103 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir. 24oct—1an

DIVERS.

LE MEILLEUR DES ENGRAIS DU SUD.

ENGRAIS DE STERN SUPER PHOSPHATE D'OS ET OS PURS PULVÉRISÉS.

(En marges: RAW BONE SUPER PHOSPHATE. — EMPLOYEZ LE STERN'S RAW BONE SUPER PHOSPHATE. — POUR FAIRE DE BELLES RÉCOLTES EMPLOYEZ LE STERN'S RAW BONE SUPER PHOSPHATE. — POUR FAIRE DE BELLES RÉCOLTES.)

En offrant aux planteurs ces engrais bien connus et que fabrique le STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern) nous sollicitons respectueusement votre patronage.

Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et qui sont précieux pour l'agriculture, sont supérieurs, sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à enrichir le sol. Nous référons les acheteurs aux nombreux consommateurs du Sud, qui en ont fait l'essai et les ont reconnu, à l'unanimité, comme les meilleurs engrais de l'époque.

Notre grande expérience et les facilités que nous avons nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.

Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication; il ne néglige rien pour faire du super Phosphate qui rend au sol la nourriture minérale que la culture lui enlève.

C'est le premier des engrais pour la production du coton, du sucre et des céréales. Nous désirons seulement qu'on l'essaie puis qu'on le compare avec les nombreuses imitations inutiles qui se débitent ailleurs sous les noms d'engrais, de guano, &c.

Voici nos prix sur la base du comptant ou billets acceptés en ville à satisfaction:

Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres......$65

Os purs moulus fins, par tonneau de 2000 livres......$45

Dans des sacs de 200 livres, net.

Nous faisons un escompte de dix pour cent aux personnes qui en achètent de grandes quantités aux prix ci-dessus.

Nos facilités pour la fabrication du

NOIR ANIMAL, DES ACIDES SULFURIQUE, NITRIQUE ET MURIATIQUE SONT INCOMPARABLES.

Nous le signalons à l'attention des acheteurs.

La FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.

L'ENTREPOT est dans la rue des Champs-Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.

Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux,

No 14 de la rue de l'Union.

C. M. SORIA, Président.
PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. J. MEYER, Agent Général.

22janv—4m

L. GIROT,

Marchand-Tailleur,

11..........rue du Camp..........11

Grand arrivage de nouveautés d'étoffes françaises et anglaises en concurrence, de prix avec les étoffes américaines. Elégance, Qualité et Bon Goût.

M. GIROT fait sur commande des vêtements d'étoffes de première qualité. La coupe est faite par lui et la confection, sous sa direction, par d'habiles ouvriers. Ses prix défient toute concurrence et sont strictement comptant. La vogue bien établie de M. GIROT est due à son mérite comme tailleur, et le public peut en toute confiance lui accorder son patronage, certain d'avance qu'il remplira toute commande comme par le passé, avec soin et promptitude et garantissant satisfaction. 12nov75—1an

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant clairement les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 51 East 10th street, New York. 3avril—6m

LEON QUEYROUZE. | OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS ET Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux Magasins Bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville,

19 juil 75—1an Nlle-Orléans.

La merveilleuse Mme Anna.

QU'EST-CE que l'avenir! qu'est-ce que le passé! qu'est-ce que nous! quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître!

Madame Anna, dont le nom seul est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie: bonheur, santé, maladie, affaires, mariages, billets de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.

Office: rue Delord 214, entre Baronne et Carondelet. Heures: depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 du soir.

16nov—1an.

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.

Le Pontchartrain Cheap Store.

Tenu par

J. A LACROIX,

Au coin des rues Français et Victoire.

BOTTES ET SOULIERS

de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.

On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.

Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Ma devise est:

Ventes rapides et légers bénéfices.

21 fév75—1an.

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il vous donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des troubles de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes. &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, au médecine, de 9 à 3 heures.

9mars76—1an.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique

de Bidwell.

Lundi, 1er mai 1876.

Bénéfice offert par les citoyens à M. Bidwell—Représentation pour la première fois à la Nouvelle-Orléans du beau drame de Blackwood intitulé

DANIEL BOON.

JOHN A. STEVENS, dans le rôle de DANIEL BOONE.

Avec de nouveaux et beaux décors appropriés à la pièce.

Le tout avec l'aide de la troupe régulière de l'Académie et d'acteurs amateurs qui ont gracieusement offert leur concours pour la circonstance.

Mercredi, 3 mai—Bénéfice de J. F. PIKE, régisseur.

Vendredi, 5 mai—Bénéfice de F. MAUBERRET, trésorier.

ACADEMIE DE MUSIQUE

Dernière semaine de la saison.

Engagement de la grande artiste, HÉLÈNE d'ESTE, et de sa troupe dramatique.

Lundi et Mardi, 24 et 25 avril—INFELICE, nouvelle pièce.

Mercredi à la matinée—LADY AUDLEY'S SECRET.

Mercredi soir, 26 avril—DOSTINO, nouveau drame.

Jeudi soir, 27 avril—MARRIED LIFE, comédie de Buckston.

Vendredi, 28 avril.—Bénéfice d'Hélène d'Este, LE ASTRAY.

Samedi à la matinée—FANCHON.

Samedi soir, 29 avril.—FLOWERS OF THE FOREST.

Dimanche, 30 avril—Dernier soir, STREETS OF NEW YORK, drame de Bourcicault.

Il se fait de grands préparatifs pour le bénéfice annuel de M. D. BIDWELL. 25avril—

FOIRE

Au profit de l'Eglise St. Antoine de Padoue,

Sous les Auspices des Dames de la Nouvelle-Orléans.

Une grande Foire, organisée par les Dames de la Nlle-Orléans au profit de l'Eglise St. Antoine de Padoue (ancienne Chapelle Obituaire), au coin des rues Conti et Remparts, sera tenue dans la Salle Grunewald, du 26 au 30 avril.

Mme CH. E. SCHMIDT, Présidente;
Mme D. A. CHAFFRAIX, Vice-Présidente;
Mme G. W. DUNBAR, Secrétaire.

26 mars—jusq 30 avril.

Jardin de Wenger

11 et 13. RUE BOURBON 11 et 13

H. WENGER, propriétaire.

C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains; DEUX BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. Les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.

La célèbre BIÈRE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre. 13jan—1an

FETE DE MAI—COURSES

Grande Fête de Mai,

AU BÉNÉFICE DES Ecoles Allemandes—Américaines, A L'OAKLAND RIDING PARK.

Le Dimanche et le Lundi, 30 Avril et 1er Mai, 1876.

La fête commencera à 2 heures, précises; elle sera ouverte, formellement à 3 heures, par une allocution, en allemand, de Mr CHAS. F. BUCK, et par une allocution, en anglais de Mr JOS. MAGNER.

Le programme se compose de concerts et danses sur la petite plate-forme, de toute espèce de jeux populaires parmi lesquelles nous citerons:

Courses de Jeunes Garçons et de jeunes filles, Course au sac, Le coq au pot, Danse à la corde, Marche parade de jeunes filles, Course aux brouettes, Et un grand nombre d'autres amusements.

DIMANCHE, 30 AVRIL

A 5 heures P. M., grands exercices gymnastiques par les élèves des écoles, et distribution de prix.

LUNDI, 1er MAI.

De 2 à 4 heures P. M., récitations et pièces jouées par les élèves des écoles.

A 5 heures P. M.—Grande course à pied, pour toutes les personnes qui pèsent plus de 200 livres. Le prix est un objet de valeur fait expressément pour cette course.

Toute espèce de rafraîchissements à des prix modérés.

Entrée..........50 cents.

Les enfants sont admis gratis.

Tous les amis de l'éducation publique et les citoyens en général sont cordialement invités à assister à la fête.

E. PRAHS, Président.
GEO. NUNGESSER, Vice-Président.
GEO. MULLER, Secrétaire.

23 avril—Dim 23 et 30 avril.

GRANDE COURSE de MULETS

QUI SERA DONNÉE SAMEDI, 29 AVRIL 1876, —AU— FAIR GROUNDS, Sous les auspices du NEW ORLEANS CLUB, Pour le bénéfice du Protestant Episcopal Home.

Première Course.

UN MILLE, LES DEUX MEILLEURS SUR TROIS.

Prix—Cravache montée en Argent.

ENTRÉES.

1. D. A. S. Vaught entre A. G. James' mule CHAPERONE, one thousand years old, out of Tradition by Suspicion, dam Imposition. Couleurs rouge et blanc.

2. R. Weightman entre Norman W. McColl's mule PULLBACK, two seasons-old, imported "Paris" by Olympe, "A la Uncomfortable. Couleurs bleu et rose, et écharpe blanche.

3. Atwood Violet entre Ed. Hunt's mule CAN CAN, fifteen years old, by "Offenbach," out of "Grand Duchesse," "dam "Hilarious." Couleurs vert et blanc.

4. J. O. Nixon, Jr., entre A. Freilsen's mule WHITE LEAGUE, two years old, by "Desparation," out of "Stern Necessity," dam Successful. Couleurs blanc et bleu.

5. C. C. Labouisse entre R. C. Hancock's mule MULE RACE, thirty days old, by "General Request," out of "Charity," dam Dangerous. Couleurs noir et bleu.

6. Gen. John G. Hazard entre Ruston Foster's mule POST TRADER, five years old, by "Belknap," out of "War Department," dam "Corrupt," Couleurs bleu et blanc.

7. Walter L. Bell entre Ed. McCall's mule CENTENNIAL, one hundred years old, by "Revolution," out of "Opportunity," dam Succesful. Couleurs, casquette blanche et verte, jacket rouge et or.

8. Harrisson Watt entre Ed. Violett's mule BANOIT, two years old, by "Phil Sheridan," out of "WHITE LEAGUE," dam "Lyre." Couleurs blanc et bleu, avec écharpe Nationale.

9. Henry Denègre entre George D. Kenner's mule COTTON EXCHANGE, three years old, by "Perseverance" out of "Misfortune," dam "Creditable" Couleurs rouge et rouge.

10. C. N. Welshans entre T. C. Hanna's mule DEBUTANTE, sixteen years old, out of "School," by "Accident," dam "Precocious." Couleurs blanc et blanc, écharpe rose.

11. Newton Buckner entre Robert S. Day's mule BEAU, aged, by imported "Manners," dam "stupid" out of "Society" Couleurs vin et fumée.

12. Hugh W. Brown entre Brook Doswel's mule BACHELOR, aged, out of "Procastination," by "Timidity," dam "Happy." Couleurs gris et brun.

*Grand dam.

SECONDE COURSE.

Enjeu de Consolation.

COURSE DE DEUX MILES POUR LES MULETS BATTUS.

Prix..........Gobelet en Ferblanc.

Commissaires de la Piste.

Peter Labouisse, Chairman.

Edward Toby,	L. Arnauld,
C. J. Boarman,	Juge F. A. Munroe,
James Buckner,	W. F. Pinckard,
C. N. Welshans,	C. J. McMurdo,
	A. Le Doux.

Juges.

Col. C. A. Bréaux,	John A. Morris,
N. D. Wallace,	P. O. Fazende.
	Alphonse Le Duc.

Juges des Distances.

J. Dess Hugh, Emile J. O'Brien, G. A. Williams.

COMMISSAIRES DE LA COURSE.

Dr. B. A. Pope, Chairman.

J. W. Labouisse,	Col. W. T. Vaudry,
Col. W. E. Huger,	Col. E. A. Palfrey,
Maj. W. A. Gwyn,	Juge A. Saucier,
C. W. Miltenberger,	John A. Gilmore,
Col. Ed. Ivy,	Clem. L. Walker,
J. L. Gautier,	J. C. Lawton,
J. A. Lafitte,	C. J. Lewis,
M. Isnaga,	L. H. Fairchild,
	Jas. DeBuys.

Juges du temps.

M. D. Bringer, J. K. Newman, R. W. Simmons.

Les courses auront lieu d'après les règles du Jockey Club de la Louisiane avec les poids déterminés par le Club.

PRIX D'ADMISSION AU STAND ET AU CHAMPS DE COURSE $1.

Les enfants au-dessous de quinze ans, moitié prix.

Le stand du rez-de-chaussé est réservé exclusivement aux dames et à leurs cavaliers.

Les courses commenceront à 3 h. et demie.

PHIL. BUCHANAN, Chairman.

23avril—26,29.

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

Janvier 12 1876.

A l'élection annuelle, tenue le 10 janvier 1876 les officiers suivants ont été élus pour servir pendant l'année courante:

Président, CHERI VERNEUIL,
Vice-président, PIERRE GENDRE,
Trésorier, PAUL DUFRECHON,
Secrétaire, JOSEPH NEGUELOUA,
Collecteur, JAS. BARRERE.

DIRECTEURS:

Comité de Finance.

J. P. Ronede, chairman; Martin Besanthraux, Jean Dutrey.

Comité de secours,

Jean Mailhes, chairman; Bernard Tujague, Wm. Maylie, A. Combouzou, J. Pihiet, Julien Vezin.

Comité Arbitral,

A. Cambouzou, Louis Vignes, Jean Marie Abadie.

Maître de cérémonies, Bazile Dabat.

Grand Maréchal, Léon Redon,
Premier Assistant, Georges Lentz,
2nd " Joseph Laguens,
3me " H. Guerchoux (aux Abattoirs.

Docteur C. A. GAUDET, pour le haut de la ville depuis les Champs-Elysées jusqu'à la limite supérieure de la ville.

Pharmaciens,

1 J. G. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2 J. Pfefferle, rue Tchoupitoulas No 1425.
3 Marx Levy, encoignure Magasins et Louisiana Avenue.
4 François Fecker, encoignure Tchoupitoulas et Sixième.
5 F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins.
6 Emile Sauter, encoignure Joséphine et Magasins.
7 J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras
8 P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
9 A. P. Levesque, aux Casernes.

JOS. NEGUELOUA, Secrétaire.

13 janv—7t

PAS DE RÉDUCTION,

Pas de Renvoi!

Tous les Lots Payés en plein!

OCCASION SUPERBE DE Faire Fortune.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE —FERA—

A L'OPERA de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, Le SAMEDI, 29 AVRIL 1876,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement à Neuf Heures du matin, SAMEDI, 29 AVRIL 1876

A L'OPERA

De La Nouvelle-Orléans.

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:

3580 lots (en or) s'élevant à......$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or, Du 29 AVRIL 1876

TOUS LES BILLETS —SONT— Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS —SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations

qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans.

Lne

Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

15mai—

ASSURANCES

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

Au No 120 de la rue de la Commune.

DIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876.

Feu	$53,203 07		
Mer	6,460 75		
Rivières	57,348 44	$117,032 26	
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875		17,200 00	$134,232 26
Payé—			
Pertes par le feu $22,041 98			
sur mer	33 97		
sur les rivières	57,031 46	$79,110 41	
Réfaction (rebate)		15,168 09	
Réassurances, taxes, moins loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts		28,378 03	$122,657 12
Réservé pour primes non expirées			11,575 13

ACTIF.

Effets à recevoir	$223,938 38	
Mobilier	4,933 93	
Actions Harbour Boat	3,350 10	
Actions de banques et de compagnies d'assurances	7,037 22	
Bons de la ville	1,320 00	
En suspend	980 95	
Comptes à recouvrer	18,790 42	
En caisse	45,676 08	$306,626 50

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie,

L. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 31 mars 1876.

EDWARD IVY, Notaire Public.

19 avril—1m

LOUISIANA SAVINGS BANK —AND— Safe Deposit Company,

Au No 51 de la rue du Camp.

CAPITAL..........$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. S. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.	

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit les dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de six pour cent. Dépôts reçus tous les soirs de six à sept heures.

12 oct 75—1 an. JOHN WALTON, caissier.

GERMANIA INSURANCE COMPANY

BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE, NLLE-ORLEANS.

INCORPORÉE EN 1866.

ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Présid.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS:

J. Armbruster	G. H. Braughn,	H. Curtius,
C. Del Bondio,	P. W. Dielmann,	L. Godchaux,
A. Gaiser,	L. Grunewald,	J. Hassinger,
G. Juergens,	J. Kohn,	J. P. Krantz,
G. L. L. Mayer,	H. Oertling,	Paul Lettellier,
H. Redwitz,	Frank Lewis,	H. Schulz,
R. F. Theurer,	Frank Vatter,	J. J. Weckerling
J. A. Webert,	H. Zuberbier,	F. M. Ziegler.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet,

A côté de la banque Nationale de l'Union

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS—

Victor Maignan,	A. R. Brousseau,
L. D. Sarpy,	A. Bonnecaze,
B. Saloy,	H. Labasse,
J. Bayle,	H. Gally,
	A. Osiapella.

12fév76—1an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal.

OFFICIERS.

D. URQUHART,	Président.
THOS. A. ADAMS,	1er Vice-Président
THOS. A. CLARKE,	2nd "
CHAS. J. LEEDS,	3me "
CHAS. KILSHAW,	Trésorier.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke,	J. G. Gaines,
C. J. Leeds,	C. Schneider,
S. Jamison,	Carl Kohn,
A. Moulton,	T. L. Bayne,
E. A. Palfrey,	D. Urquhart.

2 janvier—1an.

AUGUSTE'S Commercial Restaurant,

107..........Rue de la Douane..........107

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits.

Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Dépôt du Bitter des Arabes,

73..........Rue DECATUR..........73

LES BITTERS ARABES sont supérieurs à tous les autres. Ils renferment des principes qui stimulent doucement et tonifient l'estomac, ils facilitent aussi la digestion. C'est un breuvage à la fois agréable et bienfaisant qui règle et calme le système nerveux. Ce Bitter est en même temps un apéritif excellent pour les estomacs faibles et délicats, et on en faisant usage on combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE, Propriétaire.

[illegible]—1a

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIÉTÉ DE LA VALLÉE DU MISSISSIPPI—DÉPARTEMENT AMÉRICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque Nationale de l'Etat, au No 33 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice-Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	F. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. B. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. R. Lyman,
John Chaffe,	E. C. Palmer.

C. E. Fenner. 15 mars—1m

Sun Mutual Insurance Company.

CAPITAL PAYÉ......$500,000.

DOUZIÈME ÉTAT ANNUEL DE L'ANNÉE 1875.

Montant des primes de l'année	$452,988 19		
Moins les risques non expirés	108,734 07		
Montant net des primes		$344,254 12	
Escompte et intérêt		34,629 58	
			$378,883 70
Pertes payées, réassurances et pertes non encore réglées	$143,783 50		
Dépenses générales, taxes et loyer	53,833 50		
Fonds de réserve, $10,000 et dividende sur actions, 10 pour cent	59,547 48		
			$257,145 06
Bénéfice net			$121,738 62
Actif de la Compagnie, au comptant sur le marché—Bons, actions, prêts et effets à recevoir	$421,102 43		
En caisse	167,833 10		
Primes en voie de recouvrement	40,506 24		
Total de l'actif			$629,441 77

La Direction, à une réunion qui a eu lieu le 1 janvier 1876, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, (lesquelles $10,000 provenait du montant net des primes de l'année) et payé un dividende de dix pour cent aux actionnaires, a résolu de payer au comptant un dividende de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1875.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1876.

Jno. G. Gaines,	Richard Flower,	J. L. Harris,
E. J. Hart,	J. Weis,	D. A. Chaffraix
Hy. Renshaw,	B. W. Taylor,	L. Alcus,
Hugh Wilson,	J. C. Morris,	Isaac L. Hass,
R. Biscoe,	James I. Day,	Scott McGehee
A. Baldwin,	Lionel C. Levy,	Geo. Jonas,
Chas. Macready,	Emory Clapp,	D. Fatjo,
W. E. Seymour,	T. L. Airey,	

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices aux conditions les plus favorables contre les risques d'incendie, de rivières et de mer. Elle règle toutes les pertes avec la plus grande libéralité et les paiements se font promptement à ses bureaux No. 53 de la rue du Camp.

25 mars au 31 déc—

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR, No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

1er oct—1m. JOHN T. DUFOUR, No 56 Passage de la Bourse.

VENTES JUDICIAIRES.

William W. Washburn vs. La dame M. J. Lewis.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans, No. 5,370. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de Distrct pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI huit (8) mai 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une paire de boucle d'oreilles en diamant d'une seule pierre à chaque boucle et une épingle en diamant, contenant neuf pierres.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28avril—3t.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

Eugène Gareau vs. John Meeder. (Action en partage.)

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 6,999—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 d'avril 1876 à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt (20) mai 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Bourgogne, Ste. Anne et des Remparts, formant l'angle des rues d'Orléans et Bourgogne et mesurant, mesure française, quarante et un pieds un pouce de face à la rue Bourgogne, quarante pieds deux pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade sur la rue d'Orléans de soixante-neuf pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droit, privilèges, etc.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant et le solde à un et deux ans, en billets portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à paiement garantis par hypothèque, avec les clauses usuelles de non aliénation, honoraires d'avocat, assurance et transfert d'police, &c.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12avril—3t

John Schelly vs George Merz.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 43,487.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, deux Mai 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La goélette "Emma Amelia" de 35 tonneaux ensemble avec ses voiles, amarres, &c., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le Vieux Bassin.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans

2 avr—3t

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS.

11 Rue Saint Louis, de 11 heures à 3 heures.

Toute pièce destinée à recevoir la signature du Consul doit être déposée 24 heures d'avance.

Les droits de chancellerie sont payables (en greenbacks) au moment où l'on dépose les pièces.

Conformément à l'Art. 36 de la Loi du 27 juillet 1872, sur le Recrutement de l'Armée, le Consul invite les Français âgés de 20 à 40 ans, à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne le font pas sont considérés comme insoumis, et passibles de peines sévères, ainsi que leurs complices, (parents, femmes, patrons, &c.)

Les Français ne résidant pas en Louisiane peuvent se faire inscrire dans les Agences Consulaires près desquelles ils demeurent.

Les Français résidant à Key West et à Jacksonville (Floride), ainsi que les personnes ayant des relations d'affaires avec ces deux villes et avec la France, sont invitées à faire connaître au Consulat de la Nlle-Orléans les noms des résidents, soit Français, soit étrangers, susceptibles de remplir les fonctions d'Agent Consulaire dans ces localités.

Des informations sont demandées sur les personnes suivantes:

ADNOT, (Jules)—AIZIÈRE, (Jean)—allemand—BLANION, (Bertrand)—BERNARD, (Célestin Fanstin)—BERNHARD, (Adam)—BERTHELOT, (Léon)—BERTHET et LABERIE—BOISSY, (Sincère)—BOITEL—BORDENAVE (André, prêtre)—BOULANGER, (Jules) dit BAKER—BOURGERET (Joseph)—BROSSET, (Jean-Baptiste)—BURGAN, (Mme Vve)—CAMPAGNET—CASSAGNE (Mathilde)—CHAUVY, (Alexandre)—CHIMM—COLLIGNY, (Albert Rosalt dit)—CORNIER, (Mme Vve)—COURGIBET, (Joseph)—DAIGNEAU, (Isaac)—DALLIER, (Léopold)—DANDUE, (Mme Vve)—DEHART, (Edmond)—DEPANCE, (Vve, née Généreuse, Eraste, Brun)—DUBOIS, (Jean)—DUCOS, (Remon)—DUDOUIT, (les époux)—DUFOUCHEL, (Auguste)—DURANT, (Jean Marie)—EYNARD, (Henri et Hippolyte)—FLEURIET, (Antoine)—FITTE et LANGLER—FRITZ, (Mme Vve Fleury)—GABRIEL, (Joseph Théophile)—GACHASSIN, (Victor)—GRÉGOIRE, (Mme Rosalie)—GIRBE, (George)—GONDRAN, (les époux)—GUYOT, (J. D.)—GUIRON, (Jean François)—HESSE, (Eric)—JACCOUD, (Maurice)—JAMBUNEAU, (Jean)—JANET, (Jean)—JARLAN, (Simon)—JEANMONEAU, (Jean)—LAMOTHE, (Pierre Lucas)—LAPEZE—LAPEYROLLERIE, (Jean)—LATOUR—LAVERGNE, (Octave, les époux)—LEVEAU, (Henri)—MALMAISON, (Pénault, Eugène, Euphrosine, femme de la) MARTIN, (Jean)—[illegible]—MAZARIAC, (Philippe)—[illegible]—NISSELLE, (Baptiste)—[illegible]—(Pierre Gustave, Charles Georges, Louis Alphonse et Henri)—NEVEU—OUSSET, (Bernard)—[illegible]—PIETRI, (Antoine)—POIRIER—POSTEL, (dame Vve Feyl)—PORTES, (Georges Alfred)—PREVOST, (feu Toussaint)—REDON, (Médard)—ROMANETTI, (Jean Baptiste)—[illegible] (Christian)—RISBOURG, (Jean Baptiste)—SARRON, (Mme Vve Félix)—THOUROT, (Georges)—TUBOC (Nicholas Etienne)—VENNARD, (François).

Ce 10 Mars 1876.

Le Consul gérant, VICOMTE PAUL D'ABZAC

10 mars—

RAPPORT ANNUEL DE LA Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs	134
" honoraires	10
Admissions, membres actifs	7
Expulsions	2
Décès	3

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	142
" honoraires	10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres.

Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$330 00
Honneurs funèbres et dépenses	135 00
Total	$465 00

Rapport du Secrétaire des Finances.

Dû par des membres	$143 00

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875		$2,075 83
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes		1,883 25
Reçu d'autres sources		182 16
Total		$4,141 24
Dépenses par comité de secours	$465 00	
Dépenses pour divers	804 94	1,269 94
En caisse ce jour		$2,871 30

Actif de la Société.

En caisse	$2,871 30
Effets à recevoir	399 38
Propriété foncière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 75
Total	$5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFF.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. H. FORSTALL.
Grand Marshal, A. N. HÉBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE.
" VALSIN VIGNAUD.
" L. H. VON GOHREN.
" A. J. BERET.

16janv—1t

Louisiana Savings Bank & Safe Deposit Company of New Orleans, La.,

A la clôture des affaires du 24 mars 1876.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$659,856 97
Actions, bons et hypothèques		241,357 11
Propriété foncière		52,000 00
Caveau de sûreté		10,000 00
Dépenses et taxes payées		7,796 77
Dû par des banques et des banquiers éloignés		4,402 53
Change américain		137,377 93
Echange pour le Clearing House	64,936 75	
En caisse	120,125 54	185,062 29
		$1,327,853 65

PASSIF.

Capital, nouveau	$350,000 00	
Do ancien	150,000 00	500,000 0
Surplus		10,000 00
Autres profits non partagés		45,648 36
Dû à des banques et à des banquiers éloignés		100,110 50
Dépôts individuels	420 855 08	
Département des épargnes	226,449 71	
Certificats, dits "time"	34,790 00	682,124 79
		$1,327,853 65

Je certifie que le tableau qui précède est exact.

JOHN S. WALTON, Caissier.

Témoins:
EDWARD CONERY,
JAMES JACKSON,
J. H. KELLER, } Directeurs.

28 mars—1t

Union Française.

Rapport annuel des opérations de la Société du 1er décembre 1874 au 1er décembre 1875.

Inscription sur ce[s] re[gist]res des personnes sollicitant du travail.

Hommes..........209
Femmes..........58—soit 267

Sur lesquelles le Bureau a placé tant en ville qu'à la campagne.

Hommes..........164
Femmes..........46—soit 210.

Divers malades se sont adressés à nous. Ils ont été visités par l'un des médecins de l'Union: Messieurs A. Landry, Hava, de Bansset, et de Villeneuve. Leurs soins ainsi que les médicaments fournis par Mr A. Jas, pharmacien l'ont été à titre gratuit. La société offre à ces messieurs ses sincères remerciement.

Le cours d'anglais a continué à marcher régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 12 à 15 individus.

Recettes.

En caisse le 1 décembre 1874	$813 80	
Collections pendant l'année	1110 85	$1924 65

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droit à 202 logements et 408 repas	$122 35	
Secours en argent	44 90	
Aux inondés de France	50 00	
Cours d'anglais, (professeurs)	177 00	
Employé, location du bureau, Frais divers, annonces, imprimés	891 10	
	167 13	$1452
En caisse le 1er Décembre 1875		$472 17

J. B. MONDIEGT, Secrétaire

446—1t J.V.S.D.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SELLE & MALOCHEE

Très grande et très importante vente de propriétés foncières situées dans le Deuxième District de cette ville.

1° Une maison en briques et à trois étages formant l'angle Est des rues Royale et Conti;

2° Une maison en briques et à trois étages, No 82 de la rue Royale;

3° Une maison en briques et à trois étages, No 84 de la rue Royale.

PAR SELLE & MALOCHÉE, encanteurs, ARMAND SELLE, encanteur.—Bureau No 50 de la rue Royale.—SAMEDI, 13 mai 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un terrain situé à l'angle Est des rues Royale et Conti, ayant, au pied américain, 20 pieds de face à la rue Royale, sur 81 pieds 2 pouces de profondeur—avec les bâtisses en briques telles qu'elles sont dessus.

2° Un terrain touchant au susdit, avec la maison en briques et à trois étages et dépendances qui s'y trouvent. Le dit terrain a au pied américain, 21 pieds 4 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur irrégulière de 84 pieds 2 pouces—tel qu'elles sont.

3° Un terrain touchant au susdit, ayant en pieds américains, 21 pieds 6 pouces et 4 de face à la rue Royale, sur une profondeur irrégulière de 81 pieds 6 pouces avec la maison en briques à trois étages et autres dépendances qui s'y trouvent telles qu'elles sont.

Conditions—Un tiers comptant; le reste également à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à 8 pour cent l'an, de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège et hypothèque spéciale; les bâtisses seront assurées pour le montant des billets, jusqu'au paiement et les polices d'assurances seront transférées. Le non paiement des premiers billets échus forcera l'échéance avec tout l'intérêt des derniers billets. Les acquéreurs paieront les taxes dues et collectables en 1876.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant O. de Armas, notaire public.

25 avril—

PAR C. E. GIRARDEY

Le joli cottage double, en briques, Nos 208 et 210 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Marais et Villeré.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureaux, No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 6 mai 1876, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu, à l'enchère publique—Le joli cottage en briques, double, à étage, à mansarde, désigné par les Nos 208 et 210 de la rue de l'Esplanade, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Quartier, Marais et Villeré. Le terrain a 35 pieds 9 pouces 4 lignes de face sur 102 pieds de profondeur d'un côté, 100 pieds de profondeur de l'autre côté et 14 pieds 6 pouces au fond. Il se fait des améliorations dans le voisinage et la propriété est une des plus agréables de la ville. Des passages latéraux mènent à la maison, qui offre l'occasion d'un excellent placement.

Conditions.—Le tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété portant les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent honoraires d'avocats, transfert de police d'assurance et paiement par l'acquéreur, outre le montant de l'adjudication, des taxes de 1876, outre le montant de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant A. J. Lewis, notaire public.

16avril—22, 29, à la date.

Pour payer une hypothèque.

Le joli cottage en bois formant l'angle N. O. des rues Ursulines et Prieur.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureaux No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 6 mai 1876, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, il sera positivement vendu, à l'encan, du consentement des parties—

Le joli et agréable cottage en bois formant l'angle N. O. des rues Ursulines et Prieur, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Prieur, Hôpital et Johnson. Pour les dimensions du terrain, voir le plan exposé à la vente. Le voisinage est des plus charmants. Possession immédiate.

Conditions—La moitié comptant et le reste à 12 mois de crédit, ou un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, à l'option de l'acheteur. Le crédit sera garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété, par toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance et paiement par l'acquéreur, outre le montant de l'adjudication, de toutes les taxes dues et payables en 1876.

L'acte de vente pardevant A. Ducatel, Notaire public aux frais de l'acquéreur.

16 avril—22, 23, 29 à la date.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1875.

Le Conseil d'administration arrivé au terme de la mission qui lui a été confiée, a l'honneur de présenter aux sociétaires, le résumé de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (25 novembre 1875.)

COMITÉ DE FINANCES.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse au 29 novembre 1874 était de		$3,002 76
Reçu depuis cette époque pour quotités et admissions		10,813 50
Total des recettes		$14,516 26
A déduire pour les dépenses faites pendant la même période:		
Assurance de l'Asile et de son contenu	$46 75	
Waterworks	30 00	
Taxes de drainage	20 00	
Gardien de l'Asile	2,668 70	
Médecins	1,519 50	
Pharmaciens	1,447 51	
Collecteur (sa commission)	651 50	
Secrétaire	250 00	
Annonces et frais de bureau	150 00	
Pensions, bons de secours	2,104 50	
Fournitures, mobilier et linge	165 67	
Provisions	507 43	
Réparations à l'Asile et au Dépôt	225 20	
Bois et charbon	29 50	
Glace	26 00	
Funérailles	522 00	11,48 39
Balance en caisse le 28 novembre 1875		$767 87

Caisse de Bienfaisance:

Le 29 novembre 1874, la balance en caisse était de		$917 80	
Reçu pour quotités des membres honoraires	$128 00		
Net produit du Pique-Nique, (Juillet 1875)	471 58	609 58	$1,527 38
A déduire:			
25 admissions à $11 00	275 00		
Aux inondés de France	200 00		
Collecteur (sa commission)	8 16		483 16
Balance en caisse			$1,044 22
Actif de la Société:			
L'Asile, ses dépendances, son contenu et ses tombeaux			$73,330 00
A déduire:			
50 actions à $10.00	doit		500 00
Actif net			$72,830 00

EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité d'Admission.

Le 29 novembre 1874 la société se composait de	1093 membres	
Admis depuis cette époque	108	1201 membres
Sur lesquels il faut déduire:		
Membres honoraires	18	
Démissionnaires	5	
Repatriés en France aux frais de la société	1	
Expulsé	1	
Décédés à l'Asile	3	
Décédés à domicile	18	
Rayés aux assemblées générales	96	152
Effectif actuel		1049 membres
Classés ainsi qu'il suit:		
Sociétaires exempts de quotités	8	
Membres honoraires	7	
Pensionnaires à l'Asile	5	
Sociétaires suspendus	14	
Fils de Sociétaires	29	
Veuves de Sociétaires	62	
Membres actifs	934	total égal 1049 membres

Comité de secours.

Le Comité a délivré pendant l'année 415 1/2 bons de secours représentant la somme de......$2,104 50

Service médical.

Le rapport du Dr Tousatre chargé du service médical de l'Asile, constate qu'il a soigné 211 malades qui y ont séjourné 2610 journées.

Pour le 2nd District, le Dr H. D'Aquin a donné ses soins à 585 malades qui ont nécessité 2098 visites.

Le Dr A. W. de Roaldès, chargé du 1er et du 4ème districts, a soigné 227 malades et a fait 974 visites.

Le service du 3ème District, qui est confié aux soins du Dr A. de Roaldès père, a soigné 164 malades qui ont nécessité 639 visites.

Le service administratif pour l'année 1876 se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès verbal d'élection du 28 Novembre:

MM. J. Schweitzer, président, rue Royale 166.
M. Manaté, vice président, rue Vieille-Levée 89.
E. Bouvier, trésorier, rue Ste. Anne 43
J. F. Carrère, rue Peter 8 } Formant le comité des finance
L. Monant, rue du Maine 122 }
J. Rivard, rue Bourgogne 120 }
J. Soudain, rue d'Orléans 211 } Formant le comité d'admis.
J. Leblanc, rue Vieille Levée 265
A. Mailhes, rue Poydras 270.
J. P. Dutrey, Marché Dryades 47, 49
G. Villeneuve, rue Orléans, coin Villeré.
C. Gouzy, rue des Français 183
[Formant le Comité de Secours.

L'attention des Sociétaires est appelée sur les nouvelles limites adoptées pour les soins médicaux à domicile:

Pour la partie supérieure de la ville: De la rue Jackson jusqu'à la rue d'Orléans (des deux côtés) jusqu'à la rue Broad.

Pour la partie inférieure: A partir de la rue d'Orléans jusqu'à la limite inférieure du 3ème District jusqu'à la station de chars de la rue du Maine 3ème District, sur la rue des Français jusqu'au Canal Marigny.

Le Conseil, en terminant ce rapport, informe les sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.

Secrétaire—L. SIMON, Encoignure Chartres et Toulouse, chez Mr Roujer 22-25 rue Ste Anne.
Collecteur—P. F. CHABERT, 25 rue de Chartres.
Gardien de l'Asile—J. P. DUBARRY.
Médecins—Pour l'Asile, Dr J. TOUATRE.
Pour la partie supérieure de la ville—Dr A. W. de ROALDES, résidence, 416 Decatur. Office coin Magasins et Nayades.
Pour la partie inférieure de la ville—Dr H. D'AQUIN, 49 rue des Remparts.
Les Pharmaciens sont les mêmes que pour l'année dernière.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.
Le Secrétaire L. SIMON.
Nouvelle Orléans, 22 décembre 1875

24 déc—5t

Au Public.

NEW ORLEANS PACIFIC RAILROAD.

Le Comité des Citoyens nommé à la grande assemblée tenue à la Salle St. Patrick, le 27 janvier, dans l'intérêt de la compagnie NEW ORLEANS PACIFIC RAILROAD, a recommandé les messieurs bien connus, actifs, énergiques et hautement respectables pour solliciter des souscriptions au capital de la compagnie. Le public est, par le présent, informé que les districts ci-dessous désignés seront parcourus par les messieurs désignés ci-après.

Les limites Est et Ouest partent du fleuve à la cyprière.

1. Côté Sud de la rue du Canal et côté Nord de Poydras, inclusivement, Col. Ch. R. Railey, F. Camerden, Esq.

2. Côté Sud de la rue Poydras au côté Nord de Calliope, inclusivement, W. Wallace Esq., H. W. Fowler, Esq.

3. Côté Sud de la rue Calliope au côté Nord de Jackson, inclusivement, P. R. Byrne, Esq., B. B. Hotchkiss, Esq.

4. Côté Sud de la rue Jackson à la ligne supérieure de Carrollton, inclusivement, John McNulty, Esq., A. Gallaird, Esq.

5. Côté Nord de la rue du Canal au côté Sud de St. Louis, inclusivement, J. P. Roux, Esq., A. Dupré, Esq.

6. Côté Nord de la rue St. Louis au côté Sud de l'Esplanade, inclusivement, J. G. Sanchez, Esq. A. Kilshaw, Esq.

7. Côté Nord de la rue Esplanade à la ligne inférieure de la ville, inclusivement, Jno. Pasley, Esq., Samuel Powers, Esq.

Les messieurs ci-dessus nommés sont pleinement autorisés à obtenir des souscriptions au fonds capital du NEW ORLEANS PACIFIC RAILROAD COMPANY.

E. B. WHEELOCK, Président.

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. W. NEWMAN.

675 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR M. W. NEWMAN, Hy. Stein, encanteur. Il sera vendu, VENDREDI, 28 avril 1876, à 11 heures du matin, à sa salle d'encan, No 14 de la rue de la Douane, entre les rues Chartres et Vieille-Levée—

675 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussure d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions—A la vente. 28 avril.

PAR D. E. MORPHY & SON.

Articles en granit et faïence.

PAR D. E. MORPHY & SON—A. E. Morphy Encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 29 avril 1876, à 11 heures du matin, aux magasins Nos [illegible] et [illegible] de la rue des Magasins,—

32 cratés, assortiment No. 1, articles en granit blanc et faïence.

Conditions—comptant. 29 avril—

PAR S. GUINAULT.

Vente à très long crédit d'une jolie maison en briques No 270 rue Bourgogne et des deux belles constructions à étages également en briques sur le même terrain. Vente d'ordre de la banque.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Vente aux enchères de deux jolies petites propriétés au faubourg Franklin.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse [illegible] [illegible]

[illegible]

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant qu'un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 125, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après 5 coups indiquant ainsi 125. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 46 les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 6 coups, ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 46.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; il devient général; 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a annoncé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5	Coin Harmonie et Levée.
6	Coin Washington et Chippewa.
7	Marché Nouveau.
8	Coin Carondelet et Hurstène.
9	Coin Prytania et Nouvelle.
12	Coin Magnolia et Washington.
13	Coin Nayades et St-Denis.
*14	Case à pompe No. 22.
15	Case à pompe No. 23.
16	Coin Jersey Lafayette No. 1.
17	Coin Oak et Première.
18	Coin Camp et St-André.
19	Coin Magasin et Ste-Marie.
21	Coin St-Charles et Première.
23	Coin Nayades et St-André.
*24	Marché Keller.
25	Coin Jackson et Coliseum.
26	Coin Jackson et Liberté.
27	Coin Seconde et Dryades.
29	Coin Market et Levée.
31	Coin Henderson et Levée.
32	Case à pompe No. 12.
34	Case à pompe No 1.
35	Coin Market et Chippewa.
36	Station de Police du 2nd. Pré
37	Coin Race et Magasins.
38	Coin Melpomène et Camp.
41	Station de Chevaux, rue St-Ch
42	Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43	Coin Franklin et Terpsichore.
45	Coin Gaiennié et Nouvelle Levée.
47	Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
48	Coin Constance et Erato.
51	Coin Camp et St-Joseph.
53	Case à pompe No 18, rue Calliope.
54	Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56	Coin Howard et Clio.
57	Coin Magnolia et Erato.
61	Coin Erato et Franklin.
65	Coin Gaiennié et Levée.
71	Pied de la rue Julie.
72	Coin Canal et Levée.
73	Coin Magazins et Girod.
*74	Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81	Coin Canal et Camp.
82	Case à pompe No 5 et City Hall.
83	Case à pompe No 13.
84	Coin Carondelet et Commune.
121	Coin Remparts et Canal.
123	Coin Remparts et Poydras.
124	Case à pompe No 14, rue Commune
125	Workhouse, rue Girod.
126	Coin Commune et Rocheblave.
127	Coin Claiborne et Poydras.
141	Coin Bienville et Vieille Levée.
142	Coin St-Louis et Royale.
143	Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145	Coin Bourgogne et Toulouse.
146	Pélican H. & L. No 4, rue du Bassin
151	Canal et Robertson: Wood's Press.
152	Coin Bienville et Johnson.
153	Coin Derbigny et Conti.
214	Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215	Station de police, Place Jackson.
216	Coin Hôpital et Dauphine.
217	Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231	Coin Trémé et Esplanade.
232	Coin Remparts et Barracks.
234	Marché Trémé et Frison de paroisse.
235	Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236	Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241	Case à pompe No 8, Chemin du Bayou.
242	Coin St-Anne et Miro.
243	Stern's Factory, Français et Broad
252	Case Hook & Ladder No 3.
253	Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254	Case à pompe No 3, rue Victoire.
312	Station de police, rue Champs Elysées.
313	Coin Moreau et Esplanade.
314	Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315	Coin Bons Enfants et Champs-Elysées.
316	Coin Moreau et St-Bernard.
412	Coin Morpe et White, R. R. Depot.
413	Coin Amour et Espagne.
*414	Coin Poète et Urquhart.
*415	Coin Mandeville et Claiborne.
*513	Coton Press et Levée.
*514	Marché Washington.
*515	Coin Goodchaux et Remparts.
*612	Case à pompe No 4, Grands Hommes
*613	Coin Dauphine et Indépendance.
*614	Rue Poland, Station des chars.
615	Caserne des Etats-Unis.
*616	Coin Levée et Dauphine

Banque Nationale de l'Union,

A LA NOUVELLE-ORLÉANS

DANS L'ÉTAT DE LA LOUISIANE

A la clôture des affaires le JEUDI, 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$767,536
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		500,000
Autres actions, bons et hypothèques		306,632
Dûs par les agents de rachats et de réserve		60,067
Dû par d'autres banques nationales		950
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		46,394
Propriétés foncières, mobilier et installation		48,370
Dépenses courantes et taxes payées		25,548
Echanges pour le Clearing House		255,056
Billets d'autres banques nationales		20,075
Petite monnaie compris les nickels		218
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or		5,557
Billets légal tender		126,206
Total		$2,155,989

PASSIF.

Capital payé		$500,000
Autres profits non divisés		42,020
Billets de banque nationale non rachetés		449,287
Dividendes non payés		4,418
Dépôts individuels		
Certificats de dépôts payables sur demande		
Dû à d'autres banques nationales		
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers		387,487
Total		$2,155,989